

LOTO-AVENTURES 2026

Tirages organisés par la *Fondation Élan*

Règles de participation et de fonctionnement

Mode de vente des billets

La vente des billets se fait par formulaire électronique (fondationelan.com), sur place (local B-110 de l'IRDPQ du CIUSSS de la Capitale-Nationale • Installation chemin Saint-Louis), lors de deux activités en kiosque (à l'IRDPQ) et de personne à personne (par les employés et les administrateurs de la *Fondation Élan*).

Il sera possible d'acheter un billet à compter du 08 décembre 2025, jusqu'à épuisement des 750 billets en circulation, si la transaction et le paiement ont été effectués avec succès avant le 10 novembre 2026, à 16 h.

Nombre de billets émis : 750 billets, numérotés de 001 à 750.

Prix de vente de chaque billet : 80 \$

Une même personne peut faire l'acquisition de plus d'un billet en acquittant les frais correspondants. Les billets ne sont pas remboursables.

Modes de paiement des billets

- Carte de crédit (montant total)
- Déduction à la source : option exclusive aux employés du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Au total, 20 prélèvements de 4,00 \$ par période de paie (du 05 février 2026 au 29 octobre 2026). La date limite pour ce mode de paiement est le 23 janvier 2026 à 16 h. L'acheteur, par déductions à la source, doit défrayer la totalité du coût du billet, et ce, peu importe la situation, qui pourrait survenir en cours d'année (congé sans solde, retraite, maladie, départ, erreur lors de la transaction, etc.).
- Argent comptant (montant total)
- Chèque (montant total) : libellé au nom de la Fondation Élan.

Une carte de crédit échue, une déduction à la source non honorée (peu importe la raison) ou un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours suivant la date à laquelle la *Fondation Élan* prendra contact avec l'acheteur pour l'inviter à régler le paiement en souffrance. Tant que sa dette n'est pas réglée, le détenteur du billet perd son éligibilité aux tirages qui s'ensuivent.

Distribution des billets

Pour tous les détenteurs, les billets sont acheminés par la poste régulière à l'adresse figurant sur le formulaire d'adhésion.

LOTO-AVENTURES 2026

Tirages organisés par la *Fondation Élan*

Règles de participation et de fonctionnement

Lieu des tirages et déroulement

Les tirages se tiennent à midi, à la cafétéria des employés, sise au local C-100 de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ) du CIUSSS de la Capitale-Nationale • Installation du 2975, chemin Saint-Louis, Québec.

Tous les tirages s'effectuent en présence d'au moins trois témoins externes (choisi parmi les personnes qui assistent au tirage).

Mode de sélection des gagnants

Les tirages se font au moyen d'un baril.

Pour être déclaré gagnant

Le détenteur du billet gagnant devra avoir acquitté la totalité des frais associés à l'achat de son billet (80 \$) avant de recevoir son prix.

Le gagnant accepte que son nom et une photographie et une vidéo s'il y a lieu soient utilisés à des fins promotionnelles sur l'ensemble des plateformes de communications utilisées par la *Fondation Élan*.

Le gagnant devra signer un formulaire de dégagement déclarant officiellement avoir pris connaissance des règlements en acceptant de s'y conformer avant de recevoir son prix.

Dates des tirages

- 12 février 2026
- 19 mars 2026
- 23 avril 2026
- 21 mai 2026
- 17 septembre 2026
- 15 octobre 2026
- 12 novembre 2026

Prix (à gagner)

Valeur totale des prix : 25 000 \$, soit :

- 2 crédits-voyages de 5 000 \$ pour les tirages du 15 octobre 2026 et du 12 novembre 2026.
- 5 crédits-voyages de 3 000 \$ pour les tirages du 12 février, 19 mars 2026, 23 avril 2026, 21 mai 2026, 17 septembre 2026.

Une fois le billet tiré au hasard et la personne déclarée gagnante, le billet est retiré du baril, excluant la personne du ou des tirages subséquents.



LOTO-AVENTURES 2026

Tirages organisés par la *Fondation Élan*

Règles de participation et de fonctionnement

Réclamation des prix

Le gagnant de chacun des tirages est avisé par téléphone au numéro figurant sur son billet de participation. Les prix doivent être réclamés à la *Fondation Élan* (IRDPQ • Installation du 2975, chemin Saint-Louis, bureau B-110, Québec) dans un délai de trois mois suivant la date du tirage.

Le gagnant devra prendre les arrangements auprès de l'agence Voyages Laurier Du Vallon en communiquant directement avec le siège social de l'Agence au plus tard trois (3) mois après le tirage de son forfait voyage.

Voyages Laurier Du Vallon
2700, boulevard Laurier
Édifice Champlain, porte 12, bureau 5000
Québec QC G1V 4K5
Téléphone : 418 653-1882

Conditions obligatoires à respecter

- Tous les prix doivent être réclamés auprès de l'agence Voyages Laurier Du Vallon.
- À partir de la date du tirage, le gagnant dispose d'une période de 12 mois pour utiliser son crédit-voyage.
- Les taxes sont incluses dans le montant du crédit-voyage octroyé.
- Le crédit-voyage ne peut être échangé contre de l'argent.

Clientèle éligible

Cette loterie est accessible à l'ensemble des résidents de la province de Québec de 18 ans et plus, aux employés du CIUSSS de la Capitale-Nationale ainsi qu'aux donateurs externes. Les membres du conseil d'administration de même que les employés de la *Fondation Élan*, leur famille immédiate et les personnes avec qui ils sont domiciliés sont aussi éligibles, à l'exception de la direction générale de la *Fondation Élan*.

Reçu fiscal

Selon les politiques de l'Agence du Revenu du Canada, la *Fondation Élan* ne peut produire de reçu fiscal pour la vente de billets de tirage.

La Loto-Aventures – une importante activité de financement de la *Fondation Élan*

Les profits de la Loto-Aventures aideront les enfants, les adolescents et les adultes en situation de handicap physique, usagers du CIUSSS de la Capitale-Nationale, en permettant à la fondation élan d'offrir les outils nécessaires pour développer leur autonomie, améliorer leur qualité de vie et, surtout, poursuivre leur élan.



LOTO-AVENTURES 2026

Tirages organisés par la *Fondation Élan*

Règles de participation et de fonctionnement

Plus précisément, les profits serviront à :

- L'acquisition d'équipements diagnostiques et thérapeutiques de pointe, indispensables pour offrir des soins adaptés et innovants;
- L'aménagement d'espaces de soins et de thérapies adaptés, afin d'offrir un environnement stimulant et ludique;
- L'achat d'aides techniques essentielles que les usagers et leurs familles, souvent confrontés à des contraintes financières, ne pourraient autrement se procurer;
- Des projets de recherche du Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS) qui ouvrent la voie à de nouvelles approches et espoirs.